

Le Travail Décent

« Les femmes et les hommes, les familles et les communautés désirent vivre dans un monde dans lequel les valeurs de dignité, de respect et de sécurité, de liberté et d'égalité ont un véritable sens pour leurs vies. Ils veulent vivre dans un monde qui offre des opportunités de travail décent. »

Juan Somavia, Directeur Général de l'Organisation internationale du Travail

Le travail décent signifie l'accès des femmes et des hommes à un travail productif, dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. Il suppose des possibilités de travail productif qui fournissent un revenu juste, il implique la sécurité dans le lieu de travail et la protection sociale des travailleurs et de leurs familles. Il offre de meilleures perspectives de développement personnel, promeut l'intégration sociale et donne aux personnes la liberté d'exprimer leurs préoccupations, d'organiser et de participer aux décisions qui affectent leurs vies. Enfin il garantit que tous aient les mêmes chances et un traitement égal. Pour le consensus international qui réunit gouvernements, employeurs, syndicats et organisations de la société civile, l'emploi productif et le travail décent sont des éléments clés pour parvenir à une mondialisation équitable et une réduction de la pauvreté.

Principales aspirations

Une mondialisation équitable – Le fonctionnement actuel de l'économie mondiale ne parvient pas à créer des emplois décents suffisants pour absorber l'augmentation de main d'oeuvre qui atteint 40 millions de personnes par an. De même, il échoue à réduire substantiellement le chômage. Pour ces raisons, il est impératif de restructurer la croissance mondiale afin de créer d'avantage d'opportunités de travail décent, notamment pour les jeunes.

Réduction de la pauvreté – L'emploi permet de sortir de la pauvreté. La meilleure façon d'éradiquer la pauvreté serait un engagement mondial global en faveur du travail décent.

Inclusion sociale – L'engagement en faveur de l'égalité des opportunités pour tous et la lutte contre tout type de discrimination dans l'emploi sont cruciaux pour renforcer les moyens de vie des individus.

Dignité – Le travail n'est pas une matière première et ne peut en aucun cas être considéré comme un simple coût de production. Tout individu doit être traité selon la dignité propre à l'être humain.

Diversité – Les politiques doivent être conçues "sur mesure", selon les besoins de chaque pays, et faire apparaître les priorités spécifiques de chaque pays.

Agenda du travail décent

L'Agenda du travail décent est construit sur la base des quatre objectifs stratégiques de l'OIT qui se renforcent mutuellement - les droits, l'emploi, la protection et le dialogue- l'égalité entre les sexes est un objectif transversal. L'Agenda déclare l'engagement de l'OIT pour la promotion des droits des travailleurs et des employeurs ainsi que pour la création d'un cadre plus juste et plus stable pour le développement mondial. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 constitue une puissante réaffirmation de ces valeurs. Elle met en relief le rôle clé de l'OIT pour renforcer la justice sociale dans le contexte de la mondialisation. Elle souligne aussi la nécessité de redoubler les efforts pour atteindre ces objectifs à travers l'Agenda du travail décent.

Objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent

Principes, droits fondamentaux du travail et normes internationales – Tous les travailleurs doivent bénéficier d'une même égalité des chances, avoir le droit de participer et d'être représentés afin d'obtenir des droits et les faire respecter.

Emploi et revenus – L'élimination de la pauvreté découle en partie d'une économie qui génère des opportunités d'investissement, un esprit d'entreprise, la création d'emploi et des moyens de subsistance durables.

Protection sociale et sécurité sociale - La protection sociale de base, telle que les soins de santé et la retraite, est le socle fondamental de la participation productive à la vie sociale et économique.

Dialogue social et tripartisme – Le dialogue social entre les différentes parties prenantes est décisif pour accroître la productivité, éviter les conflits au travail et construire une société solidaire.

Le travail décent en temps de crise

Moins d'un an après l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de l'OIT, l'économie mondiale s'est trouvée plongée dans une grave crise financière et économique. Il est devenu crucial de s'assurer que le travail décent devienne une réalité dans tous les pays. Le rapport de 2009 du Directeur Général à la Conférence internationale du Travail souligne l'urgence d'accomplir le mandat de l'OIT en ce qui concerne le travail décent : Le chômage continuera à augmenter au moins jusqu'en 2010, voir probablement 2011. La pauvreté et l'emploi informel continueront également d'augmenter, pendant que les classes moyennes seront plus affaiblies. 45 millions de personnes, pour la plupart de jeunes hommes et de jeunes femmes, entreront dans le marché du travail en 2009 et les années suivantes, ils rechercheront leur premier emploi. Le Fond Monétaire International (FMI) prévoit une relance de la croissance mondiale à partir de mi-2010, mais celle-ci dépend du succès des mesures de réactivation adoptées par les pays et du rétablissement d'un secteur financier qui fonctionne. Cependant, l'expérience passée révèle qu'à la suite d'une crise, même après le rétablissement de la croissance économique, l'emploi ne revient à ses niveaux de pré crise qu'avec un retard de quatre ou cinq ans en moyenne – les programmes de travail décent sont essentiels pour le réduire. Il est vital de veiller à ce que des mesures de protection sociale soient en place: le chômage augmente l'insécurité sociale et politique.

En Juin 2009 la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution nommée "Surmonter la crise. Un pacte mondial pour l'emploi". Elle représente une réponse à la crise par les acteurs de l'économie réelle. Cette résolution a reçu un fort soutien international et multilatéral et en Juillet 2009, elle a été adoptée par le Conseil économique et social (ECOSOC).